

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE
NATURE ADMINISTRATIVE SIGNÉE LE 8/07/2024
POUR UN POSTE MENSUEL AU COWORKING

M.

Entre

- La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Le Nay / TECOU – BP 80133 – 81604 GAILLAC cedex
Représentée par Monsieur Paul SALVADOR, Président, dûment mandaté à cet effet,

- M. _____ domicilié à _____
dûment mandaté à cet effet,

La convention initiale en date du 8/07/2024 portant sur un droit d'occupation d'un poste de travail dans l'espace coworking arrivant à terme le 12/07/2024, il est accordé un renouvellement à compter du 13/07/2024 jusqu'au 13/08/2024.

Pour ce renouvellement, M. _____ sera redevable de la redevance correspondante fixée à 180 € HT par mois.

Fait à Téco, le
En deux exemplaires originaux

Pour le Propriétaire,

Pour l'occupant,